

Nombre de Membres
Afférents au Conseil : 13
Présents : 12
Ayant pris part à la décision : 13

Séance du 13 JANVIER 2025

N° D2025_001

L'an deux mil vingt-cinq et le treize janvier à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mmes Emmanuelle CARGNELLI, Brigitte FROMONT, M. Marc SOLFOROSI, Frédéric VIENOT, Adjoints au Maire.
MMES Claire ANDRIEUX, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, MM Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, J-P PILLON, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : Sylvie CHASSAGNE (pouvoir donné à Mme E. CARGNELLI)

Secrétaire de séance : M. Marc SOLFOROSI

Date de la convocation : 04 JANVIER 2025

Date de l'affichage : 04 JANVIER 2025

OBJET : CREATION D'EMPLOIS OCCASIONNELS

L'autorité territoriale explique au conseil que :

VU le code général de la fonction publique, et notamment les articles L. 313-1, L. 332-13 et suivants ;

CONSIDERANT que pour faire face aux besoins éventuels en cours d'année, et pour remplacer les agents absents pour congés annuels, il y a lieu, d'autoriser le maire à recruter des agents contractuels ;

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- DECIDE d'autoriser le Maire à recruter des agents contractuels en cas de besoin pour faire face à l'absence des agents pour l'année en cours ;
- PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera fixée en fonction des nécessités du service. Le contrat pour emploi occasionnel sera conclu pour une durée maximale de 3 mois renouvelable 1 fois à titre exceptionnel.



Ainsi fait et délibéré ce jour
Le Maire, Bernard REY

Le secrétaire de séance,
Marc SOLFOROSI

Acte rendu exécutoire après
réception en Préfecture le
et publication du 28/01/2025

Accusé de réception en préfecture
001-210103396-20250113-D2025_001-DE
Date de télétransmission : 28/01/2025
Date de réception préfecture : 28/01/2025